

c.2

La double citoyenneté

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

La législation canadienne autorise la double citoyenneté : ainsi, vous pouvez conserver ou acquérir la citoyenneté d'un autre pays tout en conservant la citoyenneté canadienne. La double citoyenneté (ou double nationalité) comporte des avantages et des inconvénients, et vous pourriez ne pas connaître tous les privilèges, toutes les obligations et toutes les difficultés qui peuvent en découler. Le gouvernement du Canada a préparé le présent livret pour vous donner des renseignements importants sur la double citoyenneté.

QU'EST CE QUE LA DOUBLE CITOYENNETÉ?

Vous avez la double citoyenneté lorsque plus d'un pays vous reconnaît comme citoyen. Dans certains cas, une personne peut ignorer qu'elle a la citoyenneté d'un autre pays. La citoyenneté double ou multiple peut s'acquérir par choix ou automatiquement, et peut résulter :

- d'une demande de citoyenneté dans un pays étranger,
- du lieu de naissance,
- des liens familiaux, notamment du lieu de naissance d'un des parents ou même d'un des grands parents,
- du mariage à un ressortissant étranger,
- d'un séjour prolongé dans un pays étranger

Dept. of Foreign Affairs
Min. des Affaires étrangères

JUN 18 2010

Return to Departmental Library
Retourner à la bibliothèque du ministère